



AVIS PUBLIC — CONSULTATION PUBLIQUE

PROJET DE RÈGLEMENT PR25-08

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 61-2016 -RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS — AFIN D'EXIGER UN PERMIS DE CONSTRUCTION POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN LOGEMENT SUPPLÉMENTAIRE OU LA MODIFICATION DU NOMBRE DE LOGEMENTS DANS UN BÂTIMENT

Le soussigné avise les personnes intéressées que la Ville de Montréal-Est a adopté le projet de règlement cité en objet lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 19 février dernier. Conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (R.L.R.Q., c. A-19.1), ce projet de règlement sera soumis à une consultation publique, le mercredi 9 avril 2025 à compter de 16 h à la salle du Conseil de la ville de Montréal-Est située au 11370, rue Notre-Dame, à Montréal-Est.

Au cours de cette assemblée publique, la mairesse ou un autre membre du conseil désigné par la mairesse, expliquera ce règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer sur ce sujet.

Le projet de règlement PR25-08 a pour objet d'exiger un permis de construction pour l'aménagement d'un logement supplémentaire ou la modification du nombre de logements dans un bâtiment.

Ce projet de règlement peut être consulté au bureau de la municipalité situé au 11370, rue Notre-Dame Est, Montréal-Est, aux heures normales de bureau et sur le site Internet de la Ville à l'adresse suivante : www.ville.montreal-est.qc.ca.

DONNÉ À MONTRÉAL-EST, LE 24 MARS 2025

Me Olivier Pelletier
Greffier